

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Brigitte ANDRE
N. Réf. : BA/16,06.2017
Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 16 juin 2017

La Roche-sur-Yon, le 30 juin 2017

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE
DU 16 JUIN 2017**

Pour les représentants de la collectivité :

Monsieur Luc BOUARD, titulaire, excusé, remplacé par **Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS**, suppléante, **Madame Anne-Sophie SARDAY**, titulaire, Monsieur Malik ABDALLAH, titulaire, excusé, remplacé par **Monsieur Pierre LEFEBVRE**, suppléant, **Madame Sylvie DURAND**, titulaire, Monsieur Michel VIAULT, titulaire, excusé, remplacé par **Monsieur Bernard QUENAULT**, suppléant, **Monsieur Gilbert OLIER**, titulaire, **Monsieur Sylvain FARCY**, titulaire, **Monsieur Gilles RENOIR**, titulaire et Madame Christine PONSOT, suppléante,

Madame Nathalie BRUNAUD-SEGUIN, suppléante, Monsieur Hervé CIFARELLI, Messieurs Cyrille RAFFIN et Rémi PRIEUR, suppléants, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Syndicat C.F.D.T. :

Madame Dominique CHARTAUD, titulaire, excusée, remplacée par **Madame Jocelyne GUIBERT**, suppléante, Monsieur Marc LEFEUVRE, titulaire, excusé, remplacé par **Monsieur Benoît DÉCHAMP**, suppléant.

Madame Marie-Cécile SOULARD, titulaire et Madame Lydia RICHARD, suppléante, étaient excusées.

- Syndicat C.G.T. :

Madame Christel RAYNAUD, titulaire, Monsieur Benoit JAMONNEAU, titulaire, excusé, remplacé par Monsieur **Philippe PARPAILLON**, suppléant.

Monsieur Jean-Aimé RIDEAU, suppléant, était excusé.

- Syndicat F.O. :

Monsieur Frédéric DUBÉ, titulaire et **Monsieur Pascal BARBEAU**, titulaire.

Monsieur Noël KLIN, suppléant et Madame Sonia DAVIAUD, suppléante, étaient excusés.

- Syndicat S.U.D. :

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN, titulaire et Monsieur ROBERT, suppléant, étaient excusés.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Madame Anne-Sophie SARDAY préside la séance.

Secrétaires de séance :

Secrétaire : **Madame Sylvie DURAND**

Secrétaire adjointe : **Madame Christel RAYNAUD**, syndicat C.G.T.

Madame ANDRÉ et Monsieur GOGÉON de la Direction des Ressources Humaines, assurent l'assistance administrative.



Madame Anne-Sophie SARDAY informe les membres du Comité Technique qu'en l'absence des membres titulaires et suppléants du syndicat S.U.D., Madame Zora AMMOUR est désignée, à titre exceptionnel, en qualité d'expert pour l'ensemble des dossiers.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., donne lecture de l'intervention jointe en annexe.

Madame Anne-Sophie SARDAY confirme les propos du syndicat C.F.D.T. Elle sera vigilante par la suite. Madame AMMOUR quittera la séance lors des votes.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 MARS 2017

Le procès-verbal du Comité Technique du 7 mars 2017 est adopté sans observation.

II – BILAN DE FORMATION 2016

Présentation par Dominique PASCREAU, responsable formation.

Monsieur Bernard QUENAULT est arrivé à 14 h 50.

Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS demande en quoi consiste la formation d'intégration ?

Madame Dominique PASCREAU précise que cette formation est obligatoire et constitue un préalable à la titularisation. Elle permet de sensibiliser les agents au nouvel environnement professionnel et permet d'appréhender les valeurs du service public. Cette formation est d'une durée de 5 jours pour les agents de catégorie C et de 10 jours pour les agents de catégorie B et A.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat C.G.T., souligne que le bilan est positif. Elle souhaite connaître le taux d'absentéisme aux formations ainsi que les motifs de ces absences.

Madame Dominique PASCREAU indique que les motifs sont principalement dus à des problématiques médicales ou encore aux nécessités de service. Depuis 2015, la collectivité a signé une convention avec le C.N.F.P.T. permettant ainsi de bénéficier de plus de jours de formation. Le C.N.F.P.T. prévoit des sanctions financières dans la mesure où le nombre de personnes constituant les groupes ne correspond pas au nombre minimum attendu. Tout agent absent à une formation intra, qui ne fournit pas de justificatif d'ordre médical, générera une facture de 130 € par jour à destination de la collectivité.

Madame Anne-Sophie SARDAY demande si les agents absents, sont informés de cette procédure ?

Madame Dominique PASCREAU confirme que les agents en ont été informés.

Madame Anne-Sophie SARDAY demande si l'inscription de l'agent à une formation a été validée par son supérieur hiérarchique.

Monsieur Gilles RENOIR confirme et précise qu'une autre validation sera demandée en cas d'absence pour nécessité de service. Si une formation est sollicitée pour l'agent par son responsable hiérarchique, l'agent doit être présent.

Madame Dominique PASCREAU précise que cet impact sera quantifiable en 2018. Une information sera réalisée auprès des agents et des responsables de service.

III – MÉDIATHÈQUES : CHANGEMENT D'HORAIRE ÉTÉ 2017

Présentation par Eric BOUDEAU, responsable administratif et financier des médiathèques.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat C.G.T., souligne que la période d'ouverture de la bibliothèque éphémère est plus courte que l'année dernière.

Monsieur Eric BOUDEAU précise que, l'année dernière, l'ouverture était du 4 au 26 août alors que cette année, elle est du 11 juillet au 19 août 2017.

Madame Zora AMMOUR précise que, l'année dernière, la bibliothèque éphémère était ouverte 4 semaines or cette année, elle est ouverte 5 semaines.

Monsieur Eric BOUDEAU précise qu'il s'agit d'une semaine supplémentaire destinée aux juilletistes.

Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS précise que la plus forte affluence des touristes est du 14 juillet au 15 août.

Madame Anne-Sophie SARDAY précise qu'il ne s'agit pas seulement des touristes, les yonnais apprécient également.

Monsieur Eric BOUDEAU confirme que les 2/3 des usagers de la bibliothèque éphémère sont yonnais.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat C.G.T., demande sur quels critères les agents se sont basés afin de comptabiliser les usagers de la bibliothèque éphémère ?

Monsieur Eric BOUDEAU indique que dès lors qu'une personne lit, joue, discute avec d'autres ou s'arrête, elle est comptabilisée.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat C.G.T., demande si un bilan a été réalisé sur cette période.

Monsieur Eric BOUDEAU rappelle qu'une enquête de satisfaction sera réalisée. Un bilan sera prochainement présenté.

Madame Zora AMMOUR précise que la direction a fait des efforts en termes d'horaires. Les agents ont pu bénéficier de leur temps partiel et de leurs congés. Ils ont également eu le choix d'intervenir ou non à la bibliothèque éphémère.

Elle précise que la bibliothèque éphémère est une plus value pour la médiathèque. En effet, des personnes ayant fréquenté la bibliothèque éphémère, sont venues s'inscrire à la médiathèque Benjamin RABIER. Le travail a été réalisé avec des températures élevées. Cela a exigé également de nombreuses manutentions lors de l'installation et du démontage. Cette façon de travailler est différente et les relations avec le public ont été très positives.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat C.G.T., estime que des aménagements peuvent être mis en place pour le travail en extérieur tels qu'un brumisateuse, des bouteilles d'eau etc.

Monsieur Eric BOUDEAU confirme que des aménagements sont à l'étude.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat C.G.T., souligne que ce dossier relève de la compétence de l'Agglomération. Est-il utile de voter sur ce dossier au C.T. Ville ?

Monsieur Gilles RENOIR rappelle qu'il s'agit d'une direction mutualisée.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité des deux collègues

IV – RÉORGANISATION DU SERVICE PROPRETÉ URBAINE

Présentation par Frédéric PORCHER, Directeur de la direction moyens logistiques mutualisés.

Madame Anne-Sophie SARDAY estime que cette opération permettra d'être plus réactif. Elle se dit satisfaite que les agents puissent gagner en polyvalence.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat C.G.T., souligne que la réorganisation de ce service a été réfléchi. La collectivité économise un poste de catégorie B et recrute un agent de maîtrise en interne sans remplacer cet agent en cascade, ce qui pénalise l'équipe d'un agent de terrain.

Monsieur Frédéric PORCHER répond que l'appel à candidature interne n'est pas uniquement ouvert aux agents du service Propreté urbaine. L'agent de maîtrise continuera à effectuer ses missions de terrain à hauteur de 80 à 90 %, le reste du temps sera consacré aux missions d'encadrement.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat C.G.T., demande si les deux postes en emploi d'avenir sont transformés en postes d'agent titulaire.

Monsieur Frédéric PORCHER répond qu'un emploi d'avenir occupe un poste créé vacant.

Monsieur Gilles RENOIR précise que les agents positionnés sur des emplois d'avenir ont vocation à être titularisés au terme de leur contrat si un besoin pérenne existe au sein de la collectivité et si la manière de servir est satisfaisante.

Madame Christine PONSOT souligne que deux emplois d'avenir au service Nature en Ville ont été pérennisés et nommés stagiaires.

Monsieur Frédéric PORCHER ajoute qu'un emploi d'avenir a été pérennisé à l'atelier magasin.

Madame Zora AMMOUR demande qu'une attention particulière soit portée lors de la prochaine réorganisation du service Nature en Ville. Une collaboration nécessaire avec le service Propreté urbaine est souhaitable afin de définir au mieux les missions de chacun.

Madame Christine PONSOT précise qu'une réflexion est en cours sur le recensement de tous les espaces publics et des agents municipaux y intervenant.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat C.G.T., souhaite connaître l'impact sur les effectifs du service Nature en Ville des deux postes supplémentaires au service Propreté urbaine ?

Madame Christine PONSOT répond que 3 Equivalents Temps Plein (E.T.P.) du service Nature en Ville sont transférés au service Propreté urbaine. Sur ces 3 E.T.P., 2 agents contractuels sont en poste. Le troisième agent occupe un poste adapté à son handicap. Les recrutements au service Propreté urbaine sont prévus au mois d'octobre

MISE AU VOTE : dossier adopté :

- par les représentations du personnel :

**C.F.D.T. et F.O. : 4 POUR
C.G.T. : 2 ABSTENTIONS**

- par les représentants de la collectivité : unanimité.

V – RÉORGANISATION DE LA DIRECTION BÂTIMENTS

Présentation par Cyrille RAFFIN, Directeur des bâtiments.

a) Service Energie et Gestion Technique du Bâtiment

Madame Zora AMMOUR demande si l'agent recruté en catégorie C a des perspectives en terme d'évolution de ses missions ?

Monsieur Cyrille RAFFIN confirme et précise que le service est dans une perspective d'amélioration continue.

Madame Christine PONSOT répond que toutes les pistes d'économies mesurables sont sur la partie énergétique des bâtiments.

Madame Zora AMMOUR précise que Monsieur RAFFIN a annoncé une économie de 15 %.

Monsieur Cyrille RAFFIN confirme que cette économie a été réalisée sur la programmation du chauffage dans les groupes scolaires.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat C.G.T., n'est pas opposé à l'éco durable mais cela ne doit pas se réaliser au détriment des salariés qui œuvrent au sein des bâtiments. Pendant les périodes de vacances scolaires, le chauffage est diminué. Les agents d'entretien des écoles travaillent avec une température de 14 à 15 degrés, ce qui n'est pas supportable notamment pour un travail physique. Il demande qu'un juste équilibre soit trouvé.

Madame Christine PONSOT répond que, dans certains groupes scolaires, des ajustements en matière de réglage de chauffage, ont été apportés. Il convient de ne pas généraliser des problèmes qui ont été ponctuels.

b) Service Maintenance et Sécurité des E.R.P. :

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat C.G.T., demande si l'agent technique qui était affecté à la coordination des moyens, suivi et évaluation était informé de l'évolution des missions de ce poste en catégorie B ? L'agent de catégorie C se retrouve à la gestion des demandes des usagers.

Monsieur Cyrille RAFFIN confirme.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat C.G.T., revient sur l'observation suivante (page 7) « Externaliser certaines prestations de maintenance des équipements techniques, avec en contre partie le non renouvellement d'un poste d'agent technique (Cat. C) en atelier froid électro ventilation, et d'un poste d'agent technique (cat. C) en atelier électricité ». L'évolution de l'organigramme met en lumière la création d'un poste de catégorie B et la suppression de 3 postes de catégorie C. En avril 2016, le service comptabilisait 24 agents + 1 apprenti. L'effectif est passé à 23 agents, l'apprenti a fini son contrat. L'atelier maintenance fluides comptabilise 2 agents en moins. Par ailleurs, le syndicat C.G.T. est en désaccord avec le souhait d'externaliser des services.

Monsieur Gilles RENOIR rappelle que les apprentis n'ont pas vocation à être recrutés sur des postes permanents. Ils ne doivent pas être comptabilisés dans les effectifs.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat C.G.T., estime que les marges de progrès ne pourront pas évoluer en supprimant les « petites mains ».

Madame Christine PONSOT répond qu'il n'a jamais été question de supprimer complètement les ateliers. Les équipes seront toujours nécessaires pour intervenir rapidement dans les équipements. Les équipements techniques (chauffage, installations froid électroménager ventilation) sont de plus en plus complexes. Cela nécessite des formations de plus en plus pointues. Il est difficile de faire monter en compétence les équipes. C'est la raison pour laquelle cette externalisation pourra se faire.

Madame Zora AMMOUR demande si les appels à candidatures sont ouverts en interne ou en externe et selon quel planning ?

Monsieur Cyrille RAFFIN précise que les postes de technicien (catégorie B) sur les services Régie bâtiment et Construction et rénovation seront ouverts en interne et en externe. Le recrutement sur le poste d'agent de maîtrise au service Energie gestion technique bâtiments sera réalisé en interne.

MISE AU VOTE : dossier adopté :

- par les représentations du personnel :

C.F.D.T. et F.O. : 4 POUR
C.G.T : 2 CONTRE

- par les représentants de la collectivité : **unanimité.**

VI – RÉORGANISATION DE LA DIRECTION DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION DES QUARTIERS

Présentation par Sylvain FARCY, Directeur général adjoint du Pôle services à la population.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat C.G.T., souhaite connaître les objectifs et demande s'ils peuvent être précisés. Elle souhaite également des précisions sur le bilan qui n'était pas conforme aux objectifs attendus.

Monsieur Sylvain FARCY précise que les objectifs avaient été clairement identifiés avec le directeur et le responsable de service. L'idée était de recréer une animation avec le public jeune par le biais du sport. Les élus et les services estimaient qu'il existait des passerelles intéressantes, par le biais de la politique sportive. Le festival Météore devait être remplacé par un festival de pratiques urbaines mais ce projet n'a pas abouti. C'est un des objectifs non atteint. Au niveau des quartiers, le service jeunesse avait mis en place des actions qui n'ont pas abouti en raison d'un problème de matériel avec le service des sports.

La municipalité souhaite recentrer la politique jeunesse dans les quartiers. A ce titre, ce service sera rattaché à la Direction de l'animation des quartiers et de la jeunesse (D.A.Q.J.).

Madame Zora AMMOUR demande si le bilan a été effectué en lien avec les agents du 14 Bis. Ont-ils été informés de ce changement de direction ?

Monsieur Sylvain FARCY répond par la négative. Ce changement a été décidé par la hiérarchie en lien avec l'élu référent en charge de la jeunesse.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité des deux collègues

VI – REORGANISATION DE LA DIRECTION COMMUNICATION

Présentation par Céline FICHET, Directrice la communication.

Monsieur Pascal BARBEAU pour le syndicat F.O., remarque qu'aucun profil de poste n'est joint au dossier. Il demande si les postes seront ouverts en appel à candidatures.

Madame Céline FICHET précise que le poste de responsable de service Communication multimédia sera ouvert en appel à candidatures. Le poste de responsable de service Événementiel / partenariats / relations publiques a été ouvert et créé au Conseil communautaire.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., souhaite connaître la catégorie hiérarchique de l'agent qui occupe le poste de responsable de service Communication multimédia.

Madame Céline FICHET répond qu'aucune personne n'occupe ce poste.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., demande si des agents de catégorie A peuvent poser leur candidature ?

Madame Céline FICHET répond qu'un agent serait intéressé au sein de sa direction.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., souhaite connaître le statut de cet agent.

Madame Céline FICHET répond que l'agent est de catégorie C, affecté sur un poste de catégorie A.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., demande comment cela est possible.

Monsieur Gilles RENOIR précise qu'il convient d'aller au terme de la procédure de recrutement. Si cet agent est retenu, une proposition lui sera faite, conformément à la réglementation.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat C.F.D.T., souligne qu'il est difficile de voter sur un dossier incomplet. Quelle est la solution envisagée pour passer en catégorie A ?

Monsieur Gilles RENOIR rappelle que les situations individuelles n'ont pas vocation à être examinées au sein du Comité Technique.

Monsieur Pascal BARBEAU pour le syndicat F.O., demande si l'agent sera en Inadéquation Grade Poste (I.G.P.) ?

Monsieur Gilles RENOIR rappelle que les I.G.P. n'existent plus.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat C.G.T., s'interroge sur le rattachement direct de la direction de la Communication à Monsieur le Maire / Président.

Madame Céline FICHET répond que c'est un souhait de Monsieur le Maire / Président.

Madame Zora AMMOUR remercie les membres d'avoir accepté sa présence à ce Comité Technique.

MISE AU VOTE : dossier adopté :

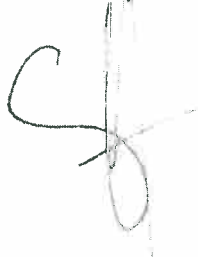
- par les représentations du personnel :

C.G.T. et F.O. : 4 POUR

C.F.D.T. : 2 ABSTENTIONS

- par les représentants de la collectivité : unanimité.

La Présidente,
Madame Anne-Sophie SARDAY



La secrétaire,
Pour les représentants de la collectivité



Madame Sylvie DURAND

La secrétaire adjointe,
Pour les représentants du personnel,
syndicat C.G.T.



Madame Christel RAYNAUD



Section de La Roche-sur-Yon
Ville_CCAS_Agglomération

☎ 02 51 47 48 23

✉ syndicatcfdt@iarochesuryon.fr

Intervention CT 16 juin 2017

Madame la Présidente,

La Section CFDT s'étonne sur le fait qu'un agent, élu en CT Agglo, puisse être mandaté pour siéger en tant qu'expert, pour remplacer ses collègues élus en CT Ville, sous prétexte de leurs absences.

Il ne s'agit pas pour nous de personnaliser cette situation, peu importe qui se trouve être concerné, mais bien surtout de respecter le règlement intérieur du CT Ville-CCAS, en application à ce jour.

Un expert en TOUT est il réellement un expert, la réponse est NON.

Un expert ne peut d'ailleurs assister qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles il a été convoqué (cf article 6 du Règlement Intérieur), alors que la présence de cette personne mandatée, aujourd'hui, en tant qu'experte est prévue pour tous les points à l'ordre du jour.

Si la situation s'est déjà produite au cours d'un CT précédent, celle-ci avait été sollicitée comme une demande exceptionnelle, actée par les autres organisations syndicales. Une situation exceptionnelle, qui se répète, ne relève plus de l'exceptionnel !

Nous nous étonnons d'autant plus, que l'ordre du jour est en tout point identique dans les 2 CT, et que cet agent mandaté comme experte, a déjà siégé le mercredi 14 juin, au CT Agglo.

La section CFDT Ville-CCAS-Agglomération

Direction des Ressources Humaines

Référence : CT du 16/06/2017

Affaire suivie par : Brigitte ANDRE

Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Suites réservées aux dossiers du CT du 16 juin 2017

La Roche-sur-Yon, le 30 juin 2017

**Suites réservées aux dossiers présentés
au Comité Technique du 16 juin 2017**

Libellé du dossier	Référent	Suite réservée
Bilan de formation 2016	Dominique PASCREAU	Information
Médiathèques : changement d'horaires été 2017	Eric BOUDEAU	Mise en application à compter du 11 juillet 2017
Réorganisation du service Propreté urbaine	Frédéric PORCHER	Mise en application à compter du 1 ^{er} octobre 2017
Réorganisation de la direction Bâtiments	Cyrille RAFFIN	Mise en application immédiate
Réorganisation de la direction Développement et animation des quartiers	Sylvain FARCY	Mise en application immédiate
Réorganisation de la direction de la Communication	Céline FICHET	Mise en application immédiate

Anne-Sophie SARDAY,
Présidente du Comité Technique

